



LOISIRS, SANTÉ

## Un pass sanitaire obligatoire pour venir à la piscine !

A compter du 21 juillet 2021, si vous avez plus de 18 ans, vous devez détenir un pass sanitaire pour accéder aux piscines du Grand Périgueux.

*Publié le 21 juillet 2021*

### Qu'est-ce que le pass sanitaire ?

#### Obligatoire pour les + de 18 ans

Avec la reprise cet été de la Covid\_19 sur le territoire, le gouvernement a mis en place un pass sanitaire.

Si vous avez + de 18 ans, il est obligatoire depuis le 21 juillet 2021 pour venir profiter cet été des piscines du Grand Périgueux.

#### Vaccination, test négatif ou certificat de rétablissement

Le pass sanitaire consiste à présenter un document essentiellement numérique (via l'application TousAntiCovid). Il peut aussi être en version papier.

Il permet de vérifier plusieurs éléments :

- › La certification de votre vaccination
- › Le résultat de votre test négatif
- › Le certificat de votre rétablissement



**Vous devez présenter votre pass sanitaire**

### Piscines du Grand Périgueux

<https://www.grandperigueux.fr/actualites-evenements/actualites/un-pass-sanitaire-obligatoire-pour-venir-a-la-piscine-10023?>

Le Grand Périgueux dispose de 5 lecteurs pour scanner le QR Code (type smartphone) pour procéder à ces vérifications.

Il y en a 2 pour l'Aquacap et 1 pour chaque piscine d'été : Marsac, Sorges et Ligueux en Périgord, Saint-Laurent-sur-Manoire.



Depuis le 31 août, tous les agents des piscines en contact avec le public possèdent également leur pass sanitaire.

## Contact



PISCINE  
**Centre Aquatique L'Aquacap**

✉ [Courriel](#)  
☎ [0553029029](#)



1 boulevard Lakanal - BP 70171  
24019 PÉRIGUEUX Cedex  
**05 53 35 86 00**

[> CONTACT](#)